

INVESTISSEMENT

Par : Francisco PIGNATTA

Francisco Augusto PIGNATTA, docteur en droit, Avocat inscrit au Barreau de Curitiba (Brésil), au Barreau de Lisbonne (Portugal) et intervenant au cabinet "DUCREY Avocats" (Paris),
francisco.pignatta@cabinet-ducrey.com

ANP FERA DES APPELS D'OFFRE EN 2009

Selon un article paru au journal brésilien « *Valor Econômico* » (03/04/2009), l'Agence Nationale du Pétrole, du Gaz naturel et des Biocombustibles (ANP) initiera le 11^e cycle d'appels d'offre en 2009. Le chef du Cabinet ministériel, Monsieur Marcio Zimmermann, a affirmé que « *selon la logique du dernier appel d'offres, cette année, nous continuerons dans les blocs en dehors du Pré-Sal* » (le Pré-Sal sont des réserves d'hydrocarbures récemment découvertes sur la côte brésilienne – environ 14 Millions de barils de pétrole).

Cette prise de position donne à penser que les aires offertes pour l'exploitation du pétrole et du gaz naturel seront localisées en terre, exclusion faites des aires maritimes.

En outre, à partir de 2015 finissent les concessions de 15 hydro-électriques. À l'époque de leurs privatisations, en 1995, a été établie une règle qui ne permettait pas la rénovation de telles concessions. Le Ministère veut, pourtant, verser au débat deux possibilités : ou bien permettre la rénovation des concessions ou alors reprendre les concessions pour réaliser des nouveaux appels d'offres.

Francisco PIGNATTA